ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

affaires étrangères : fonctionnement

Question écrite n° 55118

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la mise en place d'un réseau de secours pour les touristes français victimes à l'étranger d'un séisme ou d'une catastrophe naturelle. En effet, comme vient de le montrer le drame du 26 décembre, dans l'océan Indien, sur les rives du Sri Lanka, de la Thaïlande, de l'Inde et de différents autres pays de la région, nos compatriotes sont particulièrement démunis quand éclate une catastrophe semblable, du fait de la nécessité de trouver des secours sanitaires adaptés, au niveau du rapatriement et des possibilités de soins adaptés sur place. Dès lors, il conviendrait de prévoir cette capacité d'accompagnement de secours adaptés pour ces vacanciers, qui soit proportionnelle au nombre de touristes accueilli dans ces sites balnéaires. Le drame du 26 décembre a en effet prouvé des lacunes en ce domaine. Il conviendrait donc d'engager une réflexion approfondie en ce domaine, avec les services du ministère du tourisme, sur ces sites touristiques. Il lui demande s'il compte répondre à cette suggestion.

Données clés

Auteur : M. Éric Raoult
Circonscription : Seine-Saint-Denis (12e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 55118
Rubrique : Ministères et secrétariats d'état
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères (et européennes)

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 janvier 2005, page 442